

**VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN****ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**République Française
Liberté - Égalité - Fraternité**NOUS, Alexis RAGACHE, Maire de la Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,**

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20,
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 10 à 12 relatif aux ordonnateurs,
- la délibération n°2024- 56 en date du 23 mars 2024 portant élection du Maire,
- la délibération n°2024-58 en date du 23 mars 2024 portant élection des adjoints,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

ARRETONS :

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée à, Monsieur Hervé DEMORGNY, 6^{ème} Adjoint, pour les actes, arrêtés, courriers, contrats, conventions, et engagement des dépenses dispensées de procédures de marchés publics, relevant des fonctions suivantes: Urbanisme, Habitat, Bâtiments municipaux et Energie

Ces fonctions recouvrent: aménagement de la ville et des espaces publics, politique foncière, actes fonciers et immobiliers, gestion immobilière et domaniale, gestion du patrimoine immobilier non bâti, suivi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, urbanisme réglementaire, mobilier urbain. Installations classées protection de l'environnement. Politique de rénovation de l'habitat, lutte contre l'habitat dégradé, immeubles menaçant ruine, développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur, maintenance, démolition et réhabilitation des bâtiments communaux, gestion patrimoniale du patrimoine bâti, informatique , énergie, hygiène et salubrité publique, suivi et exécution de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP).

Article 2 : M. le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240325-2024-212-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Publication : 26/03/2024

Sotteville-lès-Rouen,
Le 25 mars 2024Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE